

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 7 mai 2024</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 25 avril 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 7 mai 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11 Délibération n°D_2024_05_07_06</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton Marechal à Mme Anne-Marie Ceccon Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : M. Christophe Piazzoni</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Christophe Comé est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Demande de subvention au titre du fonds vert pour la rénovation énergétique de l'espace Pierre Brand

L'Etat a créé un dispositif « fonds vert » pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines :

- performance environnementale,
- adaptation du territoire au changement climatique,
- amélioration du cadre de vie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'actionner ce dispositif pour la rénovation énergétique de l'espace Pierre Brand.

Les menuiseries représentent le poste le plus déperditif du bâtiment. Leur remplacement entrainera des économies de chauffage importantes.

Ces travaux couplés au changement du système de chauffage par une pompe à chaleur air / air réversible associé à une centrale de traitement d'air permettront d'assurer la ventilation, le chauffage et le rafraîchissement du bâtiment.

Ces travaux de rénovation énergétique permettraient :

- de diminuer la consommation d'énergie et d'augmenter le confort thermique du bâtiment,
- d'émettre moins de gaz à effet de serre grâce à la réduction des consommations d'énergie et au remplacement d'équipements fonctionnant aux énergies fossiles par des équipements utilisant des énergies renouvelables,
- d'assurer des économies de chauffage conséquentes,
- d'assurer la ventilation, le chauffage et le rafraîchissement du bâtiment.

Les gains énergétiques et financiers suivants peuvent être escomptés :

Travaux	Coût	Gains énergétiques	Gains financiers
Changement des menuiseries (110m ²)	105 000 € HT	22 % soit 6 436 kWhEF/an	12 087 € TTC
Mise en place d'une centrale de traitement d'air associée à une pompe à chaleur	100 000 € HT	52 % soit 14 983 kWhEF/an	28 140 € TTC

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 168 024.00 € HT soit 201 628.80 € TTC :

Montant total des travaux (HT)	152 024.00 €
- dont changement des menuiseries	105 000.00 €
- dont mise en place d'une centrale de traitement d'air associée à une pompe à chaleur	47 024.00 €
Frais de publication	1 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	15 000.00 €
COUT GLOBAL DE L'OPERATION (HT)	168 024.00 €
TVA (20 %)	33 604.80 €
TOTAL (TTC)	201 628.80 €

Vu le projet de rénovation énergétique de l'espace Pierre Brand,

Vu le plan de financement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées :

♦ **ADOpte** le projet de rénovation énergétique de l'espace Pierre Brand pour un montant de 168 024.00 € HT soit 201 628.80 € TTC,

♦ **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre du fonds vert pour 35 000 € soit 20,83 % du montant du projet et arrête le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Objet	Montant HT	Montant TTC	Objet	Montant HT	Montant TTC
Maitrise d'œuvre	15 000.00 €	18 000.00 €	Fonds vert	35 000.00 €	35 000.00 €
Frais de publication	1 000.00 €	1 200.00 €	Fonds européen	35 000.00 €	35 000.00 €
Changement des menuiseries	105 000.00 €	126 000.00 €	Conseil départemental	35 000.00 €	35 000.00 €
Mise en place d'une centrale de traitement d'air	47 024.00 €	56 428.80 €	Autofinancement	63 024.00 €	96 628.80 €
TOTAL	168 024.00 €	201 628.80 €	TOTAL	168 024.00 €	201 628.80 €

♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 13 MAI 2024 De sa publication : 14 MAI 2024 Et de sa mise en ligne le : 14 MAI 2024	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 7 mai 2024 Le Maire,  Georges CANICATTI Le secrétaire de séance,  Christophe COMÉ
--	---

